



AVIS DE FERMETURE D'EAU ET AVIS D'ÉBULLITION D'EAU PRÉVENTIF

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

En raison des pannes électriques sur notre territoire et du bris de la génératrice, **le service d'aqueduc doit être fermé**. Dès le rétablissement du service d'aqueduc, vous serez avisé par un communiqué et nous sommes dans l'obligation d'entreprendre une mesure PRÉVENTIVE d'avis d'ébullition d'au moins 48 heures en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable dès le rétablissement du service.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Cesser l'utilisation de l'eau jusqu'au nouvel avis de la Municipalité. Nous vous invitons à vous procurer de l'eau en bouteille pour vos besoins. Une fois le retour du service, il sera important de prendre les précautions suivantes :

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. Le service des travaux publics de la Municipalité de La Macaza prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour déterminer la source du problème et pour le corriger.

La Municipalité de La Macaza tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension compte tenu des inconvénients que cela peut vous occasionner.

L'AVIS ÉMIS CE 11 JUILLET 2023 DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE. DÈS LE RETOUR À LA NORMALE, NOUS VOUS AVISERONS PAR UN COMMUNIQUÉ.

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 819-278-5074.

Les communiqués seront diffusés sur le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/> et sur le Facebook de la Municipalité, nous vous invitons à les consulter régulièrement.

TRAVAUX PUBLICS – MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Avis émis le 11 juillet 2023